

<p style="text-align: center;">POLITIQUE DE MEMBRES ENFANTS DU MONDE 2009</p>

- Toute **personne physique majeure et toute personne morale** peut devenir membre d'Enfants du Monde (EdM).
- Pour toute nouvelle adhésion, le membre reçoit en guise de bienvenue, **un ensemble de documents institutionnels sur l'association** : les statuts, le dernier bulletin d'information trimestriel Mond'info, le rapport annuel ainsi que les plaquettes parrainage et institutionnelle.
- Devenir membre d'Enfants du Monde implique de fait l'adhésion par le membre, aux statuts de l'association.
- Chaque membre est invité une fois par an à prendre part à **l'Assemblée générale** annuelle d'EdM, au cours de laquelle il peut exercer son droit de vote.
- Chaque membre reçoit les **bulletins d'information trimestriels** Mond'Info portant sur les activités de l'association.
- En fonction des attentes de chaque membre, des invitations leur seront adressées par email ou courrier pour participer aux **activités et événements de l'association** qui les intéressent, au même titre qu'il sera possible de recevoir des informations pertinentes relatives aux domaines tels que la coopération au développement, la santé communautaire ou materno-infantile, l'éducation de qualité, l'animation, le développement durable, nos pays d'intervention...
- Chaque membre reçoit automatiquement et annuellement une **attestation de don** à joindre à sa déclaration d'impôt. Cette dernière reprendra la somme globale des dons fait à l'association Enfants du Monde hors montant de la cotisation de membre.
- Des tarifs préférentiels seront proposés aux membres d'EdM pour tout achat de produits EdM (livret de Sudoku, cartes de vœux, Tee-shirt, ...)
- En tant que membre d'EdM, vous pourrez être conseillé par nos spécialistes du bureau de Genève dans le choix et la pertinence de certaines **publications ou autres supports pédagogiques** proposés par des établissements ou organisations tels la Fédération d'Education et de Développement (FED), le Groupe de Réalisations et d'Animations pour le Développement (GRAD), l'Institut de Hautes Etudes Internationales et du Développement (IHEID)
- Les membres de l'association, entre autres, peuvent s'ils le souhaitent, **s'investir bénévolement** pour l'association en fonction de leurs compétences, sensibilité et/ou disponibilité.
- Chaque membre a la **liberté de résilier** à tout moment et sans justification, son adhésion à notre association. Pour autant, la cotisation pour l'année en cours reste néanmoins due à EdM.

- La cotisation annuelle de membre est de **50.- Frs** minimum par adulte et de **20.- Frs** minimum pour les moins de 25 ans. Pour les entreprises la cotisation annuel et de **200.- Frs**.